

CCI INFO

Bimestriel d'information de la Chambre de Commerce et d'Industrie du GERS

Juillet - Août 2021/ n° **176**

SOMMAIRE

AGENDA ACTUALITÉ 2

ACTUALITÉS DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE

INFO PRATIQUE CHIFFRES CLÉS 4 -6

FORMATION EMPLOI

7

INFO ÉCONOMIQUE MOUVEMENTS D'ENTREPRISES

LE MOT DU PRÉSIDENT

Faites entendre votre voix!

Depuis mars 2020, je participe et soutiens les nombreuses **actions initiées par la CCI** dans le contexte inédit de la **crise COVID-19** : cellule de crise, information des entreprises en temps réel, décryptage des protocoles, accompagnement des phases de confinement et déconfinement, accompagnement du Plan de Relance, soutien aux entreprises fragilisées.

La CCI a livré plus de 1915 prestations aux entreprises gersoises en lien avec cette crise.

Depuis le début du mandat fin 2016, l'équipe de la CCI a accompagné 6 936 projets d'entreprises (recherche de financement, digital, développement durable, développement commercial, innovation ...), 949 projets de création, de reprise ou de transmission. 17 395 formalités ont été réalisées pour le compte des entreprises gersoises et 5 550 chefs d'entreprises ont participé aux événements collectifs organisés par la CCI. Joint à ce bulletin d'information, vous trouverez le bilan complet de la mandature écoulée.

Malgré une mobilisation sans faille de notre réseau au service des entreprises de notre territoire, le gouvernement poursuit son **plan de réduction drastique de la ressource financière** des CCI (-60% depuis 2013).

Le rôle de premier plan assuré par les CCI dans le déploiement des dispositifs de soutien et du plan de relance accompagné de remontées d'informations rapides et fiables a mis en évidence l'importance de notre organisation, **financée par les entreprises**, **administrée par les entreprises au service des entreprises**. Indépendamment de toute considération politique. Nous avons contribué plus que de raison à la réduction des déficits. **Il faut que cela cesse**.

Du 27 octobre au 9 novembre prochains vont se tenir les élections des 28 représentants de votre CCI. Je vous encourage à prendre part à ce vote. Une forte mobilisation des électeurs montrera au gouvernement le rôle essentiel des CCI dans les départements ruraux. C'est essentiel que les entreprises puissent être soutenues et représentées par une institution locale pilotée par des dirigeants d'entreprises, commerçants, industriels et prestataires de services, en lien avec les préoccupations quotidiennes du terrain.

J'en appelle à la mobilisation de tous pour conforter la CCI du GERS dans son rôle de **référent économique de proximité**.





Rémi BRANET Président

CCI INFO . Bimestriel d'information de la Chambre de Commerce et d'Industrie du GERS I Place Jean David - BP 10181 - 32004 AUCH CEDEX - www.gers.cci.fr Directeur de la publication : Rémi BRANET. Dépôt légal 3ème trimestre 2021. Impression : BCR Imprimeur - 32200 GIMONT ISSN 1167 - 8135



AGENDA - ACTUALITÉ



ATELIERS "PRET A VOUS LANCER?

Les mardis 20 juillet, 24 août, 7 septembre 2021 de 9h à 12h à la CCI du GERS à Auch - Place Jean David.

AUDITEZ VOTRE SITE INTERNET ET GAGNEZ EN PERFORMANCE -CANDIDATEZ MAINTENANT!

- ► Vous êtes une TPE/ PME et avez un site internet?
- Vous souhaitez améliorer la visibilité et les performances de votre site internet?
- ► Vous envisagez sa refonte?

Candidatez maintenant pour la réalisation d'un audit complet de votre site internet par votre CCI! 5 bonnes raisons pour faire un audit de votre site internet :

- Gagnez en visibilité sur les moteurs de recherche et améliorez votre présence sur le web
- Augmentez les visites de votre site internet
- Différenciez-vous de la concurrence
- Améliorez vos ventes et stratégie marketing
- Bénéficiez des conseils d'un expert externe neutre.

L'audit en 3 étapes ...

- 1. Un premier échange avec vous sur vos besoins => en présentiel distanciel 2. Une analyse de votre site => à distance par le conseiller CCI
- 3. La restitution de l'audit, avec analyse et recommandations => en présentiel

Prix de l'audit : 550 € HT pris en charge jusqu'à 100% pour tout audit réalisé entre mars et décembre 2021 => Nous consulter

Candidatez maintenant: https://www.gers.cci.fr/form/auditsite

Contact CCI: Kyriaki PANAGIOTAKI

Chef de Projet

Email: k.panagiotaki@gers.cci.fr

Tel: 06 51 03 94 95

PROLONGATION DU FONDS DE TRANSFORMATION DES BURALISTES

Le Fonds de Transformation a été négocié et conçu pour que le réseau s'adapte à la situation du marché du tabac mais aussi pour répondre aux nouveaux usages et aux attentes des consommateurs.

Le Fonds de transformation est une aide unique destinée à tous les buralistes.

Elle permet de mener votre projet de transformation et d'assurer le développement commercial de votre commerce, allant au-delà d'une simple rénovation ou modernisation.

Pour mener à bien cette transformation, la Chambre de Commerce et d'Industrie du GERS propose aux buralistes de réaliser un audit global de leur activité. En effet cet audit est une étape obligatoire et préalable à la mise en œuvre des actions de transformation de l'activité.

30 %: le taux de prise en charge sur les dépenses HT,

33 000 € : le plafond maximum de l'aide 100 %: le taux de prise en charge de l'audit si vous poursuivez votre projet de transformation (sinon 50%).

Ce fonds a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

Contact CCL:

Audrey HIVERT, Animatrice commerce et numérique

Tél: 05.62.61.62.51

SERVICIZ - 7 OCTOBRE 2021 LE SALON PROFESSIONNEL DES SERVICES AUX ENTREPRISES

Créé, il y a 7 ans, par la CCI de Toulouse Haute-Garonne, le **salon SERVICIZ**, salon professionnel des services aux entreprises a été conçu pour promouvoir les entreprises spécialisées dans ces secteurs d'activité et leur savoir-faire.

Avec 9 secteurs d'activités représentés, le salon propose des solutions de service qui accompagnent toutes les étapes de la vie des entreprises. Chaque année, des ateliers et tables-rondes sont organisées afin de répondre aux problématiques et enjeux du secteur des services.

Les objectifs du salon sont les suivants :

- favoriser les achats de proximité entre les entreprises régionales et donneurs d'ordres,
- faciliter, les échanges entre les offreurs de solutions et les donneurs d'ordres,
- accompagner les entreprises dans leurs achats de solutions de service,
- **créer du business** pour prestataires de services.

Sur le salon, la CCI Toulouse Haute-Garonne organise le « Lab by Serviciz », véritable vitrine du savoir-faire, rassemblant des start-up innovantes du territoire qui proposent des animations et démonstrations. En 2021, le salon se tiendra le 7 octobre, au pavillon au stade toulousain.

Pour toute information: Christine SOMS c.soms@toulouse.cci.fr - Tel 0562576617

SOLDES D'ÉTÉ 2021

En raison des conséquences économiques de la crise sanitaire de Covid-19 pour les

commercants, les soldes d'été 2021 ont débuté le mercredi 30 juin 2021 et non pas le mercredi 23 juin 2021. Un décret paru au Journal officiel le 22 juin 2021 a confirmé ce report d'une semaine. Ils s'achèveront le **27 juillet**.

LANCEMENT DE LA 2ÈME ÉDITION DU **CONCOURS BIORIGINE GERS!**

Fort du succès de sa première édition, le Concours BlOrigine Gers organisé par Gers Développement poursuit l'aventure cette année! Le coup d'envoi a été donné le samedi 3 juillet sur le parvis de la cathédrale à Auch à l'occasion de la Remise de Prix de la 1ère édition du Concours, où les deux lauréats de l'édition précédente, Baland & Co et Terra Alter, étaient présents.

Ce concours est ouvert à toute entreprise agricole ou agroalimentaire inscrite à un RCS français dont l'activité consiste à transformer des matières premières issues majoritairement du Gers.

Deux lauréats dans deux catégories : Circuits courts et Circuits longs

Dépôt des candidatures du 3 juillet au 15 novembre 2021 sur le site du concours : https://www.concours-bio.fr/ concours-biorigine-gers/

Jury: novembre 2021

Remise des Prix : décembre 2021.



CHIFFRES CLÉS DU MANDAT 2017-2021

- •17 395 Formalités d'entreprises (RCS, international, professions règlementées, apprentissage)
- 6936 projets d'entreprises accompagnés
- •949 projets de création, reprise et transmission accompagnés
- •11 millions d'€ d'aides obtenues pour les projets des entreprises gersoises représentant 30 millions d'€ d'investis-
- •369 campagnes d'information envoyées aux ressortissants
- •565 058 visites du site www.gers.cci.fr
- •486 événements collectifs (ateliers, clubs, réunions d'info) avec 5 550 participants
- •2 240 prestations livrées en lien avec la crise COVID-19
- •6 460 stagiaires formés pour 25 551 heures de formation dispensées (CCI Formation Gers).



ACTUALITÉS DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE

LABORATOIRE ODOST, LAURÉAT DU FABRIQUÉ EN FRANCE

Le Palais de l'Élysée accueille les 3 et 4 juillet la deuxième édition de la **Grande Exposition du Fabriqué en France**. Initié par le Président de la République en janvier 2020, ce rendez-vous annuel met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française.

Ouvert au public et gratuit, l'événement a pour but d'inciter chacun – collectivités, distributeurs, entreprises et citoyens – à prendre sa part dans la dynamique engagée en faveur de notre souveraineté économique et de la transition écologique.

126 produits fabriqués en France et issus de tous les départements et territoires de métropole et d'Outre-mer font ainsi leur entrée au Palais de l'Élysée, dans les jardins, les salons et la cour d'honneur.

Pour le Gers, c'est le **laboratoire ODOST** qui a été sélectionné avec le **dentifrice Buccotherm**® Protection Blancheur au Charbon Actif certifié BIO.

FISAC BASTIDES DE LOMAGNE -ATELIER LINKEDIN 13/09/2021

Commerçants, TPE et artisans du territoire Bastides de Lomagne, bénéficiez d'aides et d'accompagnements dans le cadre du FISAC

Participez dès la rentrée au prochain atelier de sensibilisation numérique : Linkedin.

Au programme qu'est-ce que Linkedin ? Comment fonctionne ce réseau social ? Comment l'utiliser ? Quelles sont ses fonctionnalités principales ? A qui s'adresse t'il ? Est-il adapté à mon établissement ?

Quand: Lundi 13 septembre

En présentiel

Horaire et Lieu : à définir

Contact CCI : Audrey HIVERT Tél : 05 62 61 62 51 Email : .a.hivert@gers.cci.fr

Contact : Bastides de Lomagne

Fanny STALENQ Tél : 06 25 76 85 34

PLATEFORME ACHAT-GERS.COM

Commerçants & professionnels gersois, donnez de la visibilité à votre établi-ssement et votre offre Créez votre site vitrine ou e-commerce sur Achat-Gers.com,

7 bonnes raisons pour adhérer à Achat-Gers.com :

- ► Gardez le lien avec vos clients
- ► Augmentez votre zone de chalandise
- ► Adaptez-vous aux attentes des consommateurs
- ► Commencez simplement la digitalisation de votre entreprise!
- ► Ecoulez vos stocks via un nouveau canal
- ► Des tarifs accessibles et une offre de lancement pour construire sereinement votre site
- ► Bénéficiez d'un accompagnement en stratégie marketing et numérique pour intégrer ce site dans votre stratégie commerciale

Contact CCI:

Audrey HIVERT, Animatrice commerce et numérique

Tél: 05.62.61.62.51 Email: a.hivert@gers.cci.fr

RENCONTRE ENTREPRISES CHEZ GERS SCI PAL - 23/09/2021

Comment rebondir vers une industrie performante, compétitive et durable ?

Participez à cette rencontre animée par TOPTECH - stratégie de la performance. Rencontrez AEREM et les Laboratoires MESSEGUE pour une matinée de retours d'expérience sur les leviers d'amélioration de l'outil de production, du management et du modèle industriel.

La matinée sera clôturée par la visite de **GERS SCI PAL**, fabricant de palettes gersois, et d'un cocktail déjeunatoire.

En option : une après-midi ludique autour d'un **SERIOUS GAME** animé par Daniel Touery de TOPTECH.

Programme sur www.gers.cci.fr

Quand: jeudi 23 septembre **Lieu**: GERS SCI PAL à Seissan

Contact CCI : Morgane Verglas Tél : 05 62 61 62 56

Email: m.verglas@gers.cci.fr

SAVE THE DATE - RENDEZ-VOUS BUSINESS GRAND CARÉNAGE EDF GOLFECH - 30/09/2021

Les CCI du Gers, Tarn et Garonne, Lot et Garonne et Haute Garonne travaillent actuellement en étroit partenariat avec la **centrale nucléaire EDF de Golfech** pour favoriser l'ancrage territorial du chantier Grand Carénage, qui se déroulera jusqu'en 2024/2025.

Pour cela, nous organisons une journée business BtoB, au cours de laquelle les entreprises locales pourront rencontrer les donneurs d'ordres.

Quand: Jeudi 30 Septembre

En présentiel **Lieu** : Golfech (82)

Contact CCI : Morgane Verglas Tél : 05.62.61.62.56

Email: m.verglas@gers.cci.fr

LE 9 JUILLET, LES DISCOTHÈQUES POURRONT ROUVRIR EN FRANCE.

Une réouverture annoncée le 21 juin par Alain Griset, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises et Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture.

Jauge et Pass sanitaire dans les boîtes de nuit

Dans le détail, ces réouvertures devront respecter un protocole sanitaire particulier au secteur, suite à une concertation avec les représentants de la filière.

L'accès aux boîtes de nuit sera réservé uniquement aux personnes qui pourront produire un pass sanitaire :

- ▶ schéma vaccinal complet ;
- ► ou résultat négatif d'un test PCR/ antigénique de moins de 48 heures ;
- ▶ ou résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

La jauge d'accueil du public sera fixée à 75 % en intérieur et 100 % en extérieur. Le port du masque y sera recommandé, mais pas obligatoire (même en intérieur).

Le téléchargement et l'activation obligatoire de **TousAntiCovid Signal**, permettra de mettre en place un cahier de rappel numérique.

Ces règles seront appliquées durant l'été.

Un point d'étape avec les professionnels du secteur sera réalisé mi-septembre pour évaluer les évolutions possibles des conditions d'accès aux discothèques.





ÉLECTIONS DANS LES CCI - 27 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2021

Les élections dans les Chambres de Commerce et d'Industrie se tiendront du 27 octobre au 9 novembre 2021 dans toute la France.

Comment voter pour vos représentants et faire entendre la voix de votre entreprise ?



Pourquoi voter?

Établissements publics de l'État gérés par des chefs d'entreprise élus, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) ont pour mission d'accompagner les entrepreneurs de nos territoires. Elles participent au développement de l'économie locale et accompagnent près de 3 millions d'entreprises, de la création à la transmission, en passant par toutes les étapes de leur développement. Leurs conseillers contribuent à rendre les entreprises plus compétitives dans différents domaines : formation, numérique, international, développement commercial, recherche de financement, ressources humaines, développement durable, performance industrielle...

Les CCI gèrent également des équipements utiles aux territoires et sont aux côtés des élus pour les rendre plus attractifs, avec un objectif commun : dynamiser l'économie locale.

Quel type de scrutin?

Plurinominal majoritaire à un tour.

Sont élus, les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix.

Qui peut voter?

Le corps électoral est composé de **près de 3 millions d'électeurs** répartis en trois collèges : commerce, industrie et services. Peuvent donc voter :

- à titre personnel, les commerçants (immatriculés au Registre du Commerce et des Sociétés), les chefs d'entreprise individuelle (à la fois inscrits au Répertoire des métiers et immatriculés au RCS) et les conjoints collaborateurs de ces derniers, ainsi que, sur demande, les capitaines de la marine marchande, les pilotes lamaneurs et les pilotes de ligne.
- par l'intermédiaire d'un représentant, les sociétés commerciales par la forme, les établissements publics industriels et commerciaux, et leurs établissements secondaires.

Un mandat pour combien de temps?

Les membres des CCI sont élus par leurs pairs, chefs d'entreprise, pour une durée de 5 ans. Les candidats se présentent soit pour un mandat régional (CCI de région) qui leur donne droit à exercer également un mandat territorial, soit pour un mandat territorial.

Pour qui voter ?

Pour être éligible à un mandat dans une CCI, il faut être âgé(e) d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civiques et ne pas être frappé(e) d'une sanction d'interdiction de gérer ou de déchéance. L'activité ou l'entreprise représentée doit justifier de deux ans d'existence au moment du dépôt de la candidature.

Il n'y a aucune condition de nationalité, ni de limite d'âge pour être élu membre d'une CCI. Toutefois, pour accéder aux fonctions du bureau d'une CCI territoriale et d'une CCI de région, y compris à la présidence de la Chambre, il faut être âgé(e) de moins de 70 ans à la date du dernier jour du scrutin (9 novembre 2021).

Les candidats se présentent de manière individuelle ou sous forme de regroupement de candidatures. Les candidats peuvent appartenir à des organisations patronales, et représentent au sein de la CCI les intérêts généraux de leur activité professionnelle (commerce, industrie ou services).

Au total, ce sont plus de 4 000 candidats qui seront élus cette année.

Et les cheffes d'entreprises ?

En application de la loi de 2014 sur la parité femme/homme, les élections de la CCI de région impliquent que les candidats se présentent en binôme avec un candidat titulaire et un candidat suppléant de sexe opposé.

Dans le cas où le binôme est élu, le titulaire siège à la CCI de région et à la CCI territoriale, et le suppléant siège à la CCI territoriale. La présence de femmes dirigeantes d'entreprise devrait ainsi augmenter au sein des CCI tant régionales que territoriales, locales ou départementales.

Comment voter?

Pas besoin de se déplacer. Les électeurs votent par voie électronique. **Une plate-forme nationale de vote sera accessible en ligne à l'ensemble des électeurs**. Son adresse sera communiquée dans les prochaines semaines.

Ouand voter?

La campagne électorale officielle des candidats se déroule du **27 octobre au 9 novembre 2021**. Les électeurs pourront consulter les listes de candidats à partir du 27 octobre 2021 sur la plate-forme de vote qui sera communiquée avant le début de la campagne électorale

Ils recevront les instruments nécessaires au vote par voie postale ou par voie électronique (identifiant et code d'accès).

Quand seront connus les résultats ?

Les résultats seront proclamés le 17 novembre 2021 au plus tard.

Les nouveaux élus consulaires seront en place avant le **30 novembre** pour les CCI territoriales, avant le **14 décembre** pour les CCI de région et pour la **fin janvier 2022** pour CCI France, tête de réseau des CCI.



INFO PRATIQUE

RÉUNION DES AG ET DES ORGANES DES SOCIÉTÉS : LES RÈGLES DÉROGATOIRES ENCORE PROROGÉES !

Les mesures dérogatoires, qui avaient été prises pour faciliter la tenue des réunions des assemblées générales de société et de leurs organes dirigeants pendant la crise sanitaire, sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2021.

Les règles relatives à la tenue des réunions des assemblées générales et des organes d'administration, de surveillance et de direction des sociétés, qui avaient été assouplies au début de la crise sanitaire du Covid-19 pour leur permettre d'assurer la continuité de leur fonctionnement, sont une nouvelle fois prorogées, cette fois jusqu'au 30 septembre 2021.

Tenue des assemblées générales et des réunions des organes collégiaux

Ainsi, il avait été notamment prévu qu'à titre exceptionnel, pendant cette période de crise, les assemblées générales (AG) et les réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction des sociétés puissent avoir lieu à huis clos.

En outre, que l'AG se tienne à huis clos ou en présentiel, les associés avaient été autorisés à délibérer en visioconférence ou par conférence téléphonique alors même que ce n'était pas prévu par les statuts ou qu'une clause des statuts l'interdisait.

Ces mesures d'assouplissement, qui devaient d'abord prendre fin le 30 novembre dernier, ont été prorogées une première fois jusqu'au 1er avril 2021, puis une deuxième jusqu'au 31 juillet 2021. Elles viennent d'être prorogées à nouveau jusqu'au 30 septembre 2021. Plus précisément, elles s'appliqueront aux assemblées et aux réunions des organes collégiaux des sociétés qui se tiendront jusqu'au 30 septembre 2021.

Rappelons que pendant cette période, le recours au vote par correspondance est facilité pour les associés qui ne peuvent pas participer à l'assemblée. En effet, l'organe compétent pour convoquer l'assemblée (selon les cas, le gérant, le président, le conseil d'administration ou encore le directoire) peut décider que les associés puissent voter par correspondance alors même qu'aucune clause des statuts ne le prévoie ou qu'une clause l'interdise. Et cette faculté est désormais ouverte à toutes les sociétés, y compris à celles pour lesquelles la loi ne prévoit pas déjà la possibilité de voter par correspondance (par exemple, les SARL).

Consultation écrite des associés et des membres des organes collégiaux

Par ailleurs, pendant la crise sanitaire du printemps 2020, le recours à la consultation écrite des associés avait été rendu exceptionnellement possible même en l'absence de clause des statuts le permettant ou même si une clause l'interdisait. Cette mesure est également prorogée jusqu'au 30 septembre 2021.

PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Afin d'accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le recrutement d'apprentis, de jeunes en contrat de professionnalisation, de personnes en situation de handicap, l'État a mis en place de nombreuses aides destinées aux entreprises, selon leur contexte.

Prime Apprentissage - Effective jusqu'au 31 décembre 2021

Aides pour le recrutement d'un apprenti, dont le contrat est signé avant le 31 décembre 2021, pour la première année du contrat d'apprentissage

Moins de 18 ans = 5000 €

18 ans et plus = 8000 €

Du diplôme infra-bac au bac + 5

Spécificités pour les entreprises de 250 salariés et plus

Prime Contrat de professionnalisation - Effective jusqu'au 31 décembre 2021

Aides pour le recrutement d'un jeune, dont le contrat est signé avant le 31 décembre 2021, pour la première année du contrat de professionnalisation

Moins de 18 ans = 5000 €

18 ans et plus (jusqu'à 29 ans révolus) = 8000 €

Du diplôme ou un titre à finalité professionnelle infra-bac au bac + 5 ou Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)

Spécificités pour les entreprises de 250 salariés et plus

Prime pour l'accueil d'un jeune diplômé en Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) « Vert »

Les missions confiées doivent être en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise

Aides de 4000 €/an, maximum 8000 €

Recrutement:

En contrat de travail pour une mission d'au moins 1 an d'un jeune diplômé depuis moins de 2 ans, de niveau bac+2 minimum Ou En contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation pour une durée de 10 mois minimum, d'un jeune déjà diplômé de niveau bac+2 et en cours de formation pour un niveau bac+3 ou plus.

Aide cumulable avec le VTE en territoires d'industrie

Aide cumulable avec les aides apprentissage et contrat de professionnalisation

Prime pour l'accueil d'un jeune diplômé en Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) : territoires d'industrie

Concerne les petites et moyennes entreprises des 148 territoires d'industrie

Recrutement:

En contrat de travail pour une mission d'au moins 1 an d'un jeune diplômé depuis moins de 2 ans, de niveau bac+2 minimum Ou

En contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation pour une durée d'au moins 1 an, d'un jeune déjà diplômé de niveau bac+2 et en cours de formation pour un niveau bac+3 ou plus

Aide de 4000 €, cumulable avec le VTE Vert et les aides à l'apprentissage et le contrat de professionnalisation.



INFO PRATIQUE

RÉCUPÉRATION DE LA TVA SUR LES CADEAUX D'AFFAIRES : UN NOUVEAU SEUIL À PARTIR DE 2021 !

Les entreprises qui offrent des cadeaux à leurs clients ou à leurs salariés peuvent déduire la TVA qui s'y rapporte dès lors que leur valeur unitaire n'excède pas un certain seuil. Seuil qui fait l'objet d'une revalorisation à compter de 2021.

Les entreprises sont susceptibles d'offrir, en particulier à l'occasion des fêtes de fin d'année, des cadeaux à leurs clients et à leurs salariés.

Quel que soit le bénéficiaire, la TVA supportée sur les cadeaux n'est normalement pas déductible, même si l'opération est réalisée dans l'intérêt de l'entreprise. Cependant, par exception, cette déduction est admise s'il s'agit de biens de très faible valeur. Tel est le cas des cadeaux offerts à compter du 1er janvier 2021 dont le prix d'achat ou de revient unitaire n'excède pas 73 € TTC par an et par bénéficiaire. Un montant qui a été récemment annoncé par l'administration fiscale et qui devrait prochainement être confirmé par arrêté.

Rappel: cette limite était précédemment fixée à 69 €. Elle fait l'objet d'une réévaluation tous les 5 ans.

Et attention car l'administration fiscale inclut dans cette valeur les frais de distribution à la charge de l'entreprise (frais d'emballage, frais de port...).

Précision : si, au cours d'une même année, l'entreprise offre plusieurs cadeaux à une même personne, c'est la valeur totale de ces biens qui ne doit pas excéder 73 €.

Par ailleurs, en matière de bénéfices professionnels, lorsque le montant global des cadeaux d'affaires excède 3 000 € sur l'exercice, l'entreprise doit les mentionner sur le relevé des frais généraux, sous peine d'une amende, sauf lorsqu'il s'agit de biens de faible valeur conçus spécialement pour la publicité. La valeur unitaire de ces cadeaux est également portée de 69 € à 73 € TTC par bénéficiaire à compter du 1er janvier 2021.

En pratique : les entreprises individuelles doivent renseigner un cadre spécial de l'annexe 2031 bis à leur déclaration de résultats. Quant aux sociétés, elles doivent joindre le relevé détaillé n° 2067 à la déclaration de résultats.

GARANTIE DE CONFORMITÉ : À MENTIONNER SUR LA FACTURE DE CERTAINS PRODUITS !

À compter du 1er juillet prochain, les commerçants devront mentionner l'existence et la durée de la garantie légale de conformité sur les factures de certains produits vendus aux consommateurs.

<u>Vous le savez</u> : en tant que commerçant, vous devez mentionner l'existence, les conditions de mise en œuvre et le contenu de la garantie légale de conformité et de la garantie relative aux défauts de la chose vendue dans vos conditions générales de vente applicables aux contrats conclus avec les consommateurs.

Rappel: les commerçants sont tenus de garantir les consommateurs contre les défauts de conformité des biens qu'ils leur vendent. Cette garantie s'applique pendant deux ans à compter de la remise du bien à l'acheteur. Elle permet à ce dernier d'exiger du vendeur qu'il répare ou remplace le bien lorsqu'il est non-conforme, voire d'obtenir son remboursement intégral ou une réduction du prix.

Pour renforcer l'information du consommateur en la matière, il est prévu qu'à compter du 1er juillet, l'existence et la durée (deux ans) de la garantie légale de conformité devront également être mentionnées sur les documents de facturation (tickets de caisse, factures) remis aux consommateurs s'agissant des produits suivants :

- les appareils électroménagers ;
- les équipements informatiques ;
- les produits électroniques grand public ;
- les appareils de téléphonie ;
- les appareils photographiques ;
- les appareils, dotés d'un moteur électrique ou thermique, destinés au bricolage ou au jardinage ;
- les jeux et jouets, y compris les consoles de jeux vidéo ;
- les articles de sport ;
- les montres et produits d'horlogerie ;
- les articles d'éclairage et luminaires ;
- les lunettes de protection solaire ;
- les éléments d'ameublement.

À noter : cette obligation ne s'applique pas lorsque ces biens sont achetés dans le cadre d'un contrat conclu à distance ou hors établissement.

Et attention, le fait de ne pas respecter cette nouvelle obligation pourra être sanctionné par une amende administrative d'un montant maximal de 3 000 € s'agissant d'une personne physique et de 15 000 € s'agissant d'une personne morale.

CHIFFRES CLES

SMIC horaire: 10.25 € au 1er janvier 2021 Minimum garanti: 3,65 € au 1er janvier 2021

Plafond mensuel de la sécurité sociale : 3 428 € au 1er janvier 2021 Indice des loyers commerciaux : 116.73 au 1er trimestre 2021 Taux d'intérêt légal pour le 1er semestre 2021 : 0.79 %



FORMATION / EMPLOI 🕨



FORMATIONS CONTINUES POUR LES ENTREPRISES

Toute l'offre de stages de CCI FORMATION GERS est consultable sur son site web: www.cci-formation-

Et suivez-nous sur notre page **LINKEDIN "CCI Formation Gers"**

NOS PARCOURS DE FORMATION 2021

CCI Formation Gers organise plusieurs parcours longs de formations, diplômants, dans les domaines de la comptabilité, du secrétariat, du commercial et de la gestion d'entreprise pour les dirigeants, les managers et les responsables RH.

STAGES INTER-ENTREPRISES DE **SEPTEMBRE 2021**

MANAGEMENT

- Maîtriser sa fonction de chef d'équipe : 29 septembre et 05 octobre

EFFICACITE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

- Se réconcilier avec la grammaire et l'orthographe : 21 et 28 septembre
- Prévenir et gérer les relations conflictuelles: 16 et 23 septembre
- Améliorer ses écrits professionnels : 22 et 29 septembre

RESSOURCES HUMAINES

- Exercer la mission de formateur en entreprise: 21 et 28 septembre

RELATION CLIENT

- Accueil physique et téléphonique : 14 septembre

BUREAUTIQUE - INFORMATIQUE

- Excel Inititation: 24 septembre et 01 octobre
- Word Initiation: 09 et 16 septembre
- Word perfectionnement : 02 et 09 septembre
- Powerpoint: 20 et 27 septembre

SECURITE - PREVENTION

- SST Initial: 08 et 15 septembre
- Maintien et actualisation des compétences SST: 17 septembre
- Habilitations électriques B1-B1V-B2-B2V-BR-BC: 13, 14 et 15 septembre
- Habilitations électriques haute tension : 13, 14, 15 et 16 septembre

CREATEUR

- 5 Jours pour entreprendre: 27, 28, 29, 30 septembre et 01 octobre

Contact: Sophie BERNE - 05.62.61.62.29 Email: s.berne@cci-formation-gers.fr

CONFIEZ-NOUS VOS OFFRES DE STAGES ET D'EMPLOI

Contact : Mylène BERNISSANT Tél 05 62 61 62 32

Email: m.bernissant@cci-formation-gers.fr D'ici là, retrouvez toutes nos informationssur notre nouveau site www.cciformation-gers.fr Et suivez-nous sur notre page LINKEDIN "CCI Formation Gers"

ACTUALITES JURIDIQUES ET SOCIALES

Vous êtes chef d'entreprise ou responsable des ressources humaines?

Venez rencontrer et échanger avec des spécialistes autour de la gestion des ressources humaines à l'occasion des matinées d'information.

Les Matinées d'actualités juridiques et sociales balaient l'actualité juridique et sociale 1 fois par trimestre et traitent de manière concrète des nouvelles pratiques RH, des sujets d'actualités législatives et jurisprudentielles.

Nous alternerons les matinées en visio et en présentiel, mais vous pouvez d'ores et déjà retenir les 2 dates :

- 23 septembre
- 9 décembre.

Contact CCI Formation Gers: Tél: 05.62.61.62.32

CCI FORMATION GERS APPRENTISSAGE 2021

ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES - SEPTEMBRE 2021

CCI Formation GERS lance un nouveau parcours de formation Assistant(e) Ressources Humaines en apprentissage avec un démarrage prévu début septembre.

Cette formation, d'une durée de 455 heures sur un an est sanctionnée par le Titre Professionnel de Niveau 5 (Bac +2) Assistant(e) Ressources Humaines, délivrée par le Ministère du Travail.

L'assistant ressources humaines assure les opérations liées à la gestion administrative du personnel. Il contribue également au recrutement et au développement des compétences des nouveaux collaborateurs.

Le parcours de formation sera individualisé afin de répondre aux attendus du poste, du Titre Professionnel mais aussi du profil de l'apprenti(e).

Nous sommes en capacité de vous proposer des candidatures qualifiées et de vous accompagner dans la définition de votre fiche de poste. Ce diplôme certifie des compétences professionnelles immédiatement exploitables en entreprise et nos candidats disposent pour la plupart d'une première expérience en entreprise.

Nous sommes à l'écoute de vos projets.

Contact: CCI Formation Gers

Tél: 05 62 61 62 32

Email: contact@cci-formation-gers.fr

CCI Formation GERS propose également d'autres cursus en apprentissage :

- Assistant Commercial,
- Négociateur Technico-Commercial,
- Conseiller Commercial,
- Secrétaire Comptable,
- Secrétaire Assistante,
- Assistant Import-Export.
- Vendeur Conseil en Magasin.

ATELIER PRATIQUE GOOGLE ADS / GOOGLE SHOPPING

La CCI du Gers organise un Atelier Pratique sur la publicité en ligne, Google Ads et Google Shopping, en présence d'un expert.

Cet atelier est programmé dans le cadre du club Cap'e-com et est destiné aux ecommerçants.

Quand: Mardi 28 septembre à 9h En présentiel

Lieu : à définir Contact CCI:

Morgane Verglas Tél: 05.62.61.62.56

Email: m.verglas@gers.cci.fr

ATELIER CONSTRUISEZ UN PROJET CONVAINCANT 23/09/2021 - CCI du GERS - 9H à 12H

Découvrez la méthode "Business Model CANVAS" et construisez brique à brique votre projet.

Pour un projet de création d'entreprise, il est parfaitement adapté pour en analyser le potentiel.

Très simple à utiliser, le Business Model Canvas est un outil que l'on utilise pour retranscrire le modèle économique d'une entreprise ...

https://www.gers.cci.fr/agenda/ateli er-construisez-un-projetconvaincant.html?az1r6a

ATELIER PITCHER VOTRE PROJET 07/10/2021 - CCI du GERS - 9H à 12H

Apprenez à présenter votre projet! Ces ateliers gratuits d'une demi-journée vous permettront:

- D'apprendre à synthétiser son projet
- D'apprendre à présenter son projet de manière claire
- De maîtriser les techniques de gestion du stress
- De comprendre les facteurs de réussite d'une présentation

Inscriptions:

Inscriptions:

https://www.gers.cci.fr/form/pitchervotre-projet



INFORMATION ÉCONOMIQUE

PROSPECTIVE

Prospective - Rapport Vigie 2020 - Scénarios de ruptures à l'horizon 2040-2050

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a rappelé que prévoir les crises ne suffit pas à s'y préparer : des crises sanitaires de ce type avaient en effet été envisagées par des travaux de prospective. Ce rapport est donc une invitation à s'interroger sur les situations nouvelles qui peuvent émerger à moyen et long termes mais également sur leurs impacts sur les entreprises et

Source: Futuribles - International - Rapport Vigie 2020 Extrait du document et synthèse à télécharger sur : https://www.gers.cci.fr/actualites/rapport-vigie-2020-scenariosde-ruptures-lhorizon-2040-2050.html

ECONOMIE ET TERRITOIRES

Le rural redéfini, un espace étendu qui gagne des habitants 83,7 %: C'est la part de la population rurale dans le Gers en 2018, soit 160 122 habitants.

Elle augmente de 0,2% par an entre 2008 et 2018.Une nouvelle définition du rural est mise en place par l'INSEE pour mieux appréhender la réalité multiforme de ces territoires. Le département du Gers se classe au 2e rang des départements d'Occitanie derrière la Lozère par la proportion d'habitants résidant dans cet espace.

Source : Insee Flash Occitanie - N°109 - « Le rural redéfini, un espace étendu qui gagne des habitants » -

En savoir plus et télécharger l'étude INSEE https://www.gers.cci.fr/actualites/le-rural-redefini-un-espaceetendu-qui-gagne-des-habitants.html

La France et ses territoires - Édition 2021

Cet ouvrage offre un panorama des questions économiques, sociales et environnementales au niveau territorial. En utilisant les zonages d'études actualisés en 2020, l'ouvrage fait le point sur les disparités géographiques en France, sur les forces et faiblesses des divers territoires ainsi que sur les conditions de vie de la population.

Source : Insee Références - Avril 2021

Vue d'ensemble et dossiers à consulter en ligne sur :

https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040030

C'est le nombre d'emplois salariés dans le Gers au 01/01/2021.

RSE

Le ministère lance la plateforme impact.gouv.fr

Impact.gouv.fr est une plate-forme qui permet aux entreprises de publier les données de leur performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Elle anticipe la réglementation européenne des années à venir, en offrant aux entreprises volontaires de partager leur savoirfaire et de faire savoir leurs actions en termes d'ESG.

URL : https://www.impact.gouv.fr/

Newsletter Qualité Sécurité Environnement des CCI d'Occitanie - Juin 2021

Consultez la lettre en ligne et abonnez-vous https://www.gers.cci.fr/actualites/newsletter-qualite-securiteenvironnement-des-cci-doccitanie-juin-2021.html

SERVICES EN LIGNE

Annuaire des entreprises et savoir-faire du GERS -Bourse de l'emploi et de l'apprentissage- Bourse des locaux et du foncier d'entreprise

Pour valoriser et promouvoir votre entreprise, l'annuaire des entreprises et des savoir-faire du Gers vous propose de présenter vos savoir-faire, produits, reconnaissances, labels, certifications....

En créant votre compte personnel, vous pouvez désormais créer votre fiche entreprise et mettre à jour vos informations mais également diffuser vos offres d'emplois ou publier vos offres de locaux ou foncier d'entreprise.

Suivez-nous sur:

Flux RSS: https://www.gers.cci.fr/flux-rss TWITTER: https://twitter.com/gerscci

LINKEDIN: https://www.linkedin.com/company/cci-du-

gers/?original Subdomain=fr

Pour tout complément d'information,

Contact CCI du Gers : Catherine MAIRE - Email : c.maire@gers.cci.fr

MOUVEMENTS D'ENTREPRISE

Mai - Juin 2021

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la CCI du GERS a enregistré 430 formalités pendant les mois de Mai et Juin 2021 : 139 créations d'activité, 38 cessations d'activité et 253 modifications d'inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés du

ANCIEN PROPRIÉTAIRE

BELLE DE LYS Société SORMATI M. Michaël STAINES M. Mohamed DJELAOUI Mme Helen BRADLEY M. Frédéric LAUTH B.S.A. Mme Héloïse CUGNO TRIATLHON SPORT M. Henri PITTON M. Vincent DULOUT M. Jérôme PAILHES SARL Jacques LARRIEU SAS LA TOSCANE ALTHOME FRANCE

LA CAVE LECTOUROISE

FAUCHE'S P.E.P.S

ACTIVITÉ

Institut de beauté Négoce matériel agricole Menuiserie, pose cuisines Débit de tabacs Hébergement touristique Electricité générale Epicerie, restauration Négoce articles de sports Entreprise travaux agricolesSAS PITTON et FILS Boulangerie Pâtisserie Café, bar, restaurant Charpente, couverture Plats cuisinés, pizzas ... Gros équip. bricolage Cave à vins

Chocolaterie biscuiterie

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

SARL MARGAUX BELLE DE LYS SA LIATECH SARL JUST KITCHENS SNC d'ENDOUMINGUE M. Philippe GIGON SARL DUCROCO-DEPARIS Réparation vente véhicules SARL OURDAS AUTOMOBILES **Mme Audrey ADER** SAS DA SPORT SARL LA MIE DE FLOVIN SAS Yann CARTIERRE SARL LOUBERE CHARPENTES M. Bernard PROVOST SAS MNC ALTONA SAS SCEP SAS AUTOUR DU CHOCOLAT

LIEU

COLOGNE **MONCLAR** MIÉLAN **AUCH LEBOULIN EAUZE PLAISANCE CASTILLON-SAVES** AUCH **GAZAUPOUY** VALENCE/BAÎSE **ORNEZAN CAZAUBON MAUVEZIN MONTESTRUC** LECTOURE VIC-FEZENSAC

